

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0047 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
COMMISSION DÉCHETS DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSSEY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0047-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0178 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission Déchets. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibérations n°DL2021-0173 du 19 juillet 2021 et DL2024-0023 du 11 mars 2024 des modifications ont été apportées sur cette liste.

Considérant que la désignation d'un membre est nécessaire :

- Sur proposition de la commune d'Argelès-sur-Mer, M. Jacques VILANOVE pourrait être nommé en lieu et place de M. Aimé ALBERTY.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner un nouveau membre pour la commune d'Argelès-sur-Mer, chargé de siéger au sein de la commission Déchets.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M. Jacques VILANOVE en qualité de conseiller communautaire pour la commune d'Argelès-sur-Mer, chargé de siéger au sein de la commission Déchets.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Déchets :

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Jacques VILANOVE	Laurent FABRE
BAGES	Marie CABRERA	Jean-Marie GUILLOY
BANYULS-SUR-MER	Jean-Michel SOLE	Didier BURGKAM
CERBERE	Christian GRAU	Jérôme CANOVAS
COLLIOURE	Guy LLOBET	Serge FAJAL
ELNE	Roland CASTANIER	Anabelle ARANDA
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Gérard PUJOL
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Michel LESOT
ORTAFFA	Raymond PLA	Michel BARCELO
PALAU DEL VIDRE	Bruno GALAN	Richard MUNIER
PORT VENDRES	Yves BLIN	Jean ASTIE
SAINT ANDRE	Gilbert CRITELLI	Michel LAGARRIGUE

SAINT GENIS DES FONTAINES	Didier CHOPLIN	Jean LAURENT
SOREDE	Frédérique MARESCASSIER	Dominique TAQUET
VILLELONGUE DELS MONTS	Christian NIFOSI	Didier MACH

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.